

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité \* Travail \* Progrès

-----

**QUATRE VINGT DIXIEME SESSION DU CONSEIL DE  
L'ORGANSATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS**

Palais des Nations  
Genève, le 29 novembre au 02 décembre 2005

Monsieur le Président,

Je tiens à vous féliciter pour votre élection à la Présidence du présent Conseil. De même, tiens à féliciter le Directeur Général de l'Organisation et le Directeur Général Adjoint pour leur conduite éclairée de l'OIM et pour leurs déclarations à ce Conseil.

Monsieur le Président,

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite par l'Algérie au nom du groupe africain qui a exprimé les principales préoccupations du groupe.

Aussi ma déclaration va telle se centrer sur certaines préoccupations concernant la République du Congo et d'une manière plus particulière l'Afrique Centrale.

Monsieur le Président.

La République du Congo se félicite de la Coopération avec l'OIM.

Deux projets, qui sont pour nous d'importance devraient pouvoir être mis en place prochainement avec l'assistance technique de l'OIM.

Ils portent sur :

- L'accroissement des capacités de réponse au VIH/SIDA parmi les populations mobiles et leurs communautés d'accueil pour le premier.
- Le deuxième porte sur la mise en place d'une nouvelle politique de gestion des migrations sous-tendues, entre autres, par une vision scientifique et moderne des mouvements aux frontières.

La question des arriérés des contributions est aussi une préoccupation pour le Congo.

Nous pensons effectivement que si la croissance quantitative de ces dernières années est la preuve des capacités opérationnelles de l'OIM, celle-ci devrait s'accompagner d'un renforcement des moyens financiers pour une action encore plus efficace. C'est pourquoi le Congo accélère les démarches pour surmonter les quelques entraves administratives qui retardent encore la régularisation de sa situation pour cette année.

Concernant la situation de l'Afrique Centrale.

Monsieur le Président,

L'Afrique Centrale s'inscrit dans la tendance générale qui fait que de terre d'accueil qu'elle était historiquement, elle est devenue très largement une région d'émigration. A cette nouvelle situation les pays sont plus au moins bien préparés, d'où un intérêt de plus en plus marqué pour les activités de l'OIM :

Le Gabon y a fait son entrée à la 88<sup>ème</sup> session du Conseil tandis que la 90<sup>ème</sup> accueille le Cameroun.

Ma délégation observe avec beaucoup d'intérêt les processus régionaux. Ceux de l'Amérique du Sud et de la méditerranée ont donnés des résultats globalement positifs.

Nous pensons que l'OIM pourrait envisager avec les Etats de l'Afrique Centrale un processus identique. En effet l'OIM nous apparaît comme le cadre approprié pour une concertation positive et efficace. A cet égard le thème du dialogue de la présente session est venu point nommé, comme il a été souligné.

Enfin les questions des droits de l'homme du migrant notamment ceux des personnes les plus vulnérables sont également un domaine que nous voulons appuyer fortement dans le programme de l'OIM.

Je vous remercie.